

AFFAIRE N° 6 - Construction d'un Collège polyvalent de 1er cycle sur le terrain de l'ECOLE CENTRALE.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N° 6711/SG/DI/4 du 12 Août 1963, M. le Préfet m'a

..../.

fait savoir que le Ministère de l'Education Nationale avait décidé de construire sur le terrain de l'Ecole Centrale un Collège polyvalent de 1er cycle.

Le financement de l'opération sera assuré entièrement par l'Etat, la Commune se limitant, d'une part, à apporter le terrain, pour offre de concours, d'autre part à assurer toute la viabilité extérieure à l'établissement.

En ce qui concerne cette réalisation les conditions imposées par le Ministère de l'Education Nationale peuvent être satisfaites immédiatement, étant donné que le terrain existe et que la viabilité extérieure est déjà assurée.

Dans ces conditions, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous demander votre accord.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.